



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL38-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

38- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE PARCELLE SISE RUE DES PRÉS DE VICTOR EN VUE D'UNE VENTE FUTURE

Par courriel du 20 juin 2024, Vendée Habitat a fait savoir à la ville son souhait d'acquérir une portion de parcelle sise rue des Prés de Victor, attenante à leur propriété dans le cadre d'une régularisation foncière. En effet, leur bâtiment empiète sur la parcelle communale cadastrée section H numéro 2888.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion de parcelle d'environ 55 m², à définir par un géomètre, en vue de sa cession lors d'un prochain Conseil municipal.



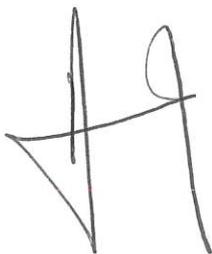
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux du 17 septembre 2024,
Considérant que cette portion d'espace public n'est pas à l'usage du public,
Vu le rapport de Fanny GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de cette portion de parcelle d'environ 55 m² située rue des Prés de Victor en vue d'une vente future,
- prononce son déclassement,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

11 OCT. 2024
11 OCT. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

